

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2019

Le 5 mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 février deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance publique salle du Champart sous la présidence de Monsieur Gérard ROCK, Maire.

Etaient présents : Gérard ROCK, Jean-François DESCHAMPS, Christiane PREBAY, Christian LEGENDRE, Martine GILLET, Serge GUERIN, Cécilia JOHANET, Dany HAMONIERE, Sandrine JOSSE, Jean-François JULLIEN

Pouvoirs : Marie-Claire DAUNAY donne pouvoir à Christian LEGENDRE

Absents excusés : Rébecca GHIRARDO, Frédéric ZUCZEK, Éric TAINÉ.

Secrétaire de séance : Jean-François DESCHAMPS.

Le compte rendu du conseil municipal en date 12 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que des anomalies de prise en charge des écritures comptables passées lors des transferts des compétences des services de l'eau et de l'assainissement ne permettent pas d'obtenir une édition du compte administratif 2018 conforme aux transferts réalisés pas plus qu'au compte de gestion édité par la trésorerie de Pithiviers.

La concordance des sommes figurant au compte de gestion avec celles figurant dans nos comptes étant constatée, il propose de présenter au conseil municipal qui l'accepte:

- Le compte administratif avec les reports 2017 **corrigés aux bonnes valeurs**,
- L'affectation des résultats 2018,
- Le Budget primitif 2019.

1 Approbation du Compte de Gestion

Le Conseil municipal constatant l'identité des valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018.

En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de	860 932.02 €
Un total de recettes de	819 724.13 €

En section d'investissement

Un total de dépenses de	659 746.09 €
Un total de recettes de	169 614.70 €

Reste à Réaliser en fonctionnement	Néant
Reste à Réaliser en investissement :	
Dépenses :	435 683.82€
Recettes	149 494.00€
TOTAL	-286 189.82€

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018.

2 Vote du Compte Administratif 2018

Après une présentation détaillée des recettes et dépenses l'exercice 2018 laissant apparaître :

En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de	860 932.02 €
Un total de recettes de	819 724.13 €
Soit un déficit de fonctionnement de	- 41 207.89 €

En section d'investissement

Un total de dépenses de	659 746.09 €
Un total de recettes de	169 614.70 €
Soit un déficit d'investissement de	- 490 131.39€
Reste à Réaliser en section de fonctionnement	Néant
Reste à Réaliser en section d'investissement	-286 189.82 €

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, hors de la présence de Monsieur ROCK Maire,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

3 Affectation des résultats

Résultats 2018

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2018	819 724,13	169 614,70	989 338,83
Dépenses 2018	860 932,02	659 746,09	1 520 678,11
Résultats 2018	-41 207,89	-490 131,39	-531 339,28
Résultats antérieurs reportés 2017	229 230,36	842 073,62	1 071 303,98
Résultat cumulé 2018	188 022,47	351 942,23	539 964,70

Détermination du besoin de fonctionnement

RAR Recettes	149 494,00
RAR Dépenses	435 683,82
Solde des RAR	-286 189,82
Résultat d'investissement	351 942,23
Solde des RAR	-286 189,82
Excédent d'investissement =	65 752,41

Affectation des résultats	
c/ 1068 (R): Réserve en investissement	50 000,00
c/ 001 (R): Excédent d'investissement reporté	65 752,41
c/ 002 (R) : Excédent de fonctionnement reporté	138 022,47
TOTAL AFFECTE	253 774,88

4 Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle que le produit fiscal est le résultat de l'évolution des bases fixées par l'Administration fiscale et des taux décidés par le Conseil Municipal et qu'il revient à l'assemblée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose la reconduction des taux suivants :

	Taux 2018	Taux proposés pour 2018
Taxe d'habitation	13.56%	13.56%
Foncier bâti	19.55%	19.55%
Foncier non bâti	47.05%	47.05%

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter les taux suivants pour l'année 2019 :

	Taux 2019	Taux proposés pour 2019
Taxe d'habitation	13.56%	13.56%
Foncier bâti	19.55%	19.55%
Foncier non bâti	47.05%	47.05%

5 Vote du Budget Primitif de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes réparties entre :

Le budget de la section de fonctionnement est voté au chapitre.

Le budget de la section d'investissement est voté à l'opération.

Section de fonctionnement pour : 647 005.15 €

Section d'investissement pour : 785 027.61 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter à l'unanimité le budget 2019.

6 Visite du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le CAUE est déjà intervenu sur la commune dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement des espaces publics et prioritairement des places du Marché et du Champart. Ce bilan très positif a été exposé le mardi 19 février 2019. Des aménagements futurs sont possibles afin de mieux organiser l'espace. Il est primordial de bien cibler les besoins afin que ces projets évoluent.

Monsieur le Maire précise que cette analyse sera envoyée par mail à l'ensemble des conseillers pour réflexion.

7 Travaux de l'église

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la cloche sera remontée mardi 12 mars à partir de 9h. La couverture et la maçonnerie sont quasiment terminées. La rénovation de l'escalier intérieur va prochainement commencer et une réflexion s'avère nécessaire pour la bonne utilisation du pigeonnier.

8 Travaux Mairie - Ecole

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il reste des finitions et quelques reprises à effectuer notamment côté cour pour le ravalement, des panneaux à poser dans la salle du conseil, des retouches de peinture et divers petits travaux.

9 Devis

Monsieur LEGENDRE Christian présente divers devis à savoir :

- Création d'un éclairage à proximité de la porte arrière de l'église : devis ALARME PROTECT45 pour un montant TTC de 214.50€
- Remplacement de l'éclairage halogène à l'intérieur de l'église par des spots LED pour l'éclairage des vitraux : devis ALARME PROTECT45 pour un montant TTC de 2.464.12€
- Création d'un éclairage dans la grange de l'atelier communal : devis ALARME PROTECT45 pour un montant TTC de 277.92€
- Remplacement d'une prise TETRA à l'extérieur de la salle du Champart : devis ALAMRE PROTECT45 pour un montant TTC de 157.03€
- Réfection d'une partie du faîtage en tuiles du mur du cimetière : devis entreprise JOHANET pour un montant TTC de 978.90€
- Achat d'un désherbeur à chaleur pulsée RIPAGREEN : devis garage Neuvilleois pour un montant TTC de 2.802 €
- Reprise des nids de poules sur la voirie : devis de l'entreprise REPAROUTE pour un montant TTC de 12.330€

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

Retenir le devis de l'entreprise devis de l'entreprise ALARME PROTECT45 pour un montant TTC de 214.50€

Retenir le devis de l'entreprise devis de l'entreprise ALARME PROTECT45 pour un montant TTC de 2.464.12€

Retenir le devis de l'entreprise devis de l'entreprise ALARME PROTECT45 pour un montant TTC de 277.92€

Retenir le devis de l'entreprise devis de l'entreprise ALARME PROTECT45 pour un montant TTC de 157.03€

Retenir le devis de l'entreprise de couverture JOHANET pour un montant TTC de 978.90€

Retenir le devis de l'entreprise du garage Neuvilleois pour un montant TTC de 2.802 €

Retenir le devis de l'entreprise REPAROUTE pour un montant TTC de 12.330€

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Travaux du city stade :

Monsieur LEGENDRE Christian présente les devis concernant la réalisation de la plateforme, du chemin d'accès et du sanitaire public au city-stade. Trois entreprises ont répondu selon le Cahier des Clauses Techniques Particulières, à savoir :

- Entreprise BSTP : 83.097.30€ TTC
- Entreprise YOU SAUVETRE : 87.918€ TTC
- Entreprise ADA TP : 93.458.16€ TTC

L'entreprise BSTP mieux-disante est retenue pour la réalisation des travaux.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

Retenir le devis de l'entreprise devis de l'entreprise Entreprise pour un montant de 83.097.30€ TTC

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

10 Questions diverses

Convention déneigement : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler pour quatre ans le partenariat avec le Département concernant le déneigement des voies communales et la mise à disposition de la lame.

Messieurs COUTANT et GUERIN ont répondu favorablement au renouvellement de cette convention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité décident :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Tripartite entre la commune, le Conseil Départemental et les agriculteurs,

D'établir et de signer une convention entre la commune et l'agriculteur.

A vingt-deux heures trente, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Gérard ROCK

le Secrétaire
Jean-François DESCHAMPS

Christiane PREBAY

Christian LEGENDRE

Serge GUERIN

Martine GILLET

Jean-François JULLIEN

Éric TAINÉ
Absente excusée

Dany HAMONIERE

Marie-Claire DAUNAY
Pouvoir à Christian LEGENDRE

Cécilia JOHANET

Rebecca GHIRARDO
Absente excusée

Sandrine JOSSE

Frédéric ZUCZEK
Absent excusé